

L'AGRICULTURE INNOVE AUX PORTES DES GRANDES MÉTROPOLES

Pauline TEYSSIER-METGE,
Yousri HANNACHI (APCA),
Patrice FEBVRET,
Fabienne DEVEZE,
Françoise CHANCEL
(Chambre d'agriculture
interdépartementale
d'Île-de-France),
Mathieu NOVEL
(Chambre d'agriculture
du Rhône),
Monique SIX,
Katia ROLLAND
(Chambre d'agriculture
Nord-pas-de-Calais),
Serge BONNEFOY,
Adélie CHENOT
(Terres en Ville).

- 15 MAINTENIR UNE ACTIVITÉ AGRICOLE AUX PORTES DES VILLES
- 16 UNE SOLUTION D'IRRIGATION ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE EN SECTEUR PÉRIURBAIN
- 17 LES ROBINS DES CHAMPS : DES CÉRÉALIERES CRÉENT UNE FILIÈRE LOCALE BLÉ-FARINE-PAIN
- 18 BIOGAZ PÉVÈLE : UN MÉTHANISEUR COLLECTIF RELIÉ AU RÉSEAU DE GAZ NATUREL
- 19 UN ATELIER DE DÉCOUPE ET DE TRANSFORMATION À LA FERME POUR RÉCONCILIER L'ÉLEVAGE PORCIN ET LES URBAINS
- 20 LE POMME-DRIVE® : UNE FAMILLE D'ARBORICULTEURS INNOVE DANS SA COMMERCIALISATION
- 21 UN FONDS À RISQUE POUR RECRÉER LA VALEUR AJOUTÉE ENLEVÉE À L'AGRICULTURE
- 22 LES COLLECTIVITÉS LOCALES, ACTRICES DE L'INNOVATION AGRICOLE PÉRIURBAINE
- 23 APRÈS GAMAI LES ACTEURS DU DÉVELOPPEMENT TOUJOURS MOBILISÉS
- 24 ZOOM SUR LA QUESTION FONCIÈRE
DÉPASSER LES PROBLÉMATIQUES PÉRIURBAINES
UN TREMLIN POUR LA SUITE



Christophe HILLAIRET

Président de la Chambre interdépartementale d'agriculture d'Ile-de-France, du Groupe Périurbain de l'APCA et du Comité de pilotage du projet GAMAI.

14



**aGRICULTURES
& TERRITOIRES**

CHAMBRES D'AGRICULTURE
FRANCE
RHÔNE
NORD-PAS DE CALAIS
ILE-DE-FRANCE



Avec la contribution financière
de compte d'affectation spéciale
développement agricole et rural



AGRICULTURE PÉRIURBAINE : TERREAU D'INNOVATIONS

Malgré une diminution de 3 % des surfaces agricoles en 10 ans, l'agriculture est toujours bien présente aux portes des villes. Aujourd'hui les exploitations que l'on peut qualifier de périurbaines représentent plus des trois quarts des exploitations agricoles, contre 44 % en 2000.

L'agriculture a toujours su innover pour s'adapter : au climat, aux ressources, au contexte économique et réglementaire. Les élus prennent conscience des atouts de l'activité agricole sur leur territoire. Au-delà de son rôle économique, elle remplit des fonctions sociales et d'aménagement équilibré du territoire.

L'agriculture péri-urbaine, par sa proximité avec la ville, est particulièrement interpellée pour répondre à ces enjeux. Elle doit cependant le faire dans un contexte particulier : incertitude sur le devenir des terres agricoles, disparition des infrastructures amont et aval des filières, circulations et logistique contraintes...

L'innovation dans l'agriculture des grandes aires métropolitaines permet parfois de dépasser ces difficultés et mérite donc d'être découverte, mise en avant, analysée, appuyée pour l'aider à se développer. C'est l'objectif affiché du projet GAMAI (Grandes Aires Métropolitaines et Agriculture Innovante).

La dynamique de ce projet a permis la tenue de réflexions et discussions très riches avec tous les acteurs du développement. Celles-ci ont abouti à de nombreuses recommandations pour favoriser ces innovations. Il importe maintenant de transformer l'essai et d'aller plus loin dans leur application :

- > en poursuivant l'échange d'expériences entre les territoires, pour que réseaux et porteurs de projets économisent du temps et de l'argent dans leur recherche d'idées et de solutions à leurs questions ;
- > en mobilisant les réseaux agricoles pour accompagner les collectivités volontaires dans l'établissement d'un vrai programme de développement de leur agriculture, dans le respect de leur territoire, et de leur économie ;
- > en comblant le retard de nos politiques publiques en matière de soutien à l'investissement dans l'agriculture des territoires péri-urbains.

Le seul dispositif reconnaissant l'agriculture périurbaine est, aujourd'hui, la DJA¹. Il est incompréhensible que les politiques publiques n'aient pas encore intégré la réalité de la pression urbaine sur l'agriculture pour lever les contraintes qui s'opposent à ces agriculteurs, en particulier en matière d'aménagement, encourager et participer à un investissement appuyé dans les projets d'exploitations existants dans ces territoires.

Afin d'élaborer des politiques adaptées à l'agriculture périurbaine, il sera certainement nécessaire de viser l'échelle européenne. Il faut y travailler dès aujourd'hui afin d'obtenir des résultats dans la programmation de la PAC en 2020. ●

¹ Dotation Jeunes Agriculteurs

MAINTENIR UNE ACTIVITÉ AGRICOLE AUX PORTES DES VILLES DÉPASSER LES CONTRAINTES DU PÉRIURBAIN PAR L'INNOVATION

L'Assemblée permanente des Chambres d'agriculture (APCA) a piloté ces 12 derniers mois le projet GAMAI- Grandes Aires Métropolitaines et Agriculture Innovante. Son originalité : envisager les grandes métropoles comme la préfiguration de ce qui pourrait se passer dans d'autres territoires périurbains.



Les exploitations agricoles situées dans les aires d'attraction des grandes métropoles sont soumises à des pressions et des demandes exacerbées en biens et services.

Pour poursuivre leur activité, les agriculteurs doivent s'y adapter, au niveau :

- > de leur exploitation (foncier, organisation, pratiques, diversification...),
- > des conditions de production,
- > de la création de valeur (nouveaux débouchés de vente, nouveaux services, contractualisation avec des collectivités...).

**En 2010, 77 %
des exploitations
étaient situées
en zone urbaine ou
périurbaine, contre
44 % en 2000.**

Le projet GAMAI proposait ainsi :

- > d'identifier les innovations des porteurs de projets en agriculture périurbaine autour des grandes métropoles ;
- > de tirer les enseignements pour les actions des Chambres d'agriculture en termes d'accompagnement de l'innovation ;

Un premier travail de recensement des projets innovants dans chacun des territoires concernés a ainsi été conduit par les conseillers des Chambres d'agriculture. Durant une période relativement

32 Projets innovants repérés dans les 3 territoires étudiés par le projet GAMAI



© Giuseppe Porzani - Fotolia.com

courte, ils ont identifié, avec leurs collègues et leurs partenaires, des projets entrant dans le large champ d'innovation défini par le Comité de pilotage GAMAI¹.

32 projets ont ainsi été repérés : il ne s'agit bien évidemment pas d'une liste exhaustive mais elle permet d'appréhender la diversité des innovations potentielles. Quinze d'entre eux ont été sélectionnés, cinq par territoire, sur lesquels une enquête approfondie a été menée afin de comprendre les motivations des porteurs de projet, la stratégie d'exploitation, les conditions de réussite, les leviers d'action, l'accompagnement technique ou encore le soutien des politiques publiques.

Retrouvez dans les pages 16 à 21 un aperçu de 6 de ces projets. ●

3 Chambres d'agriculture
3 Territoires

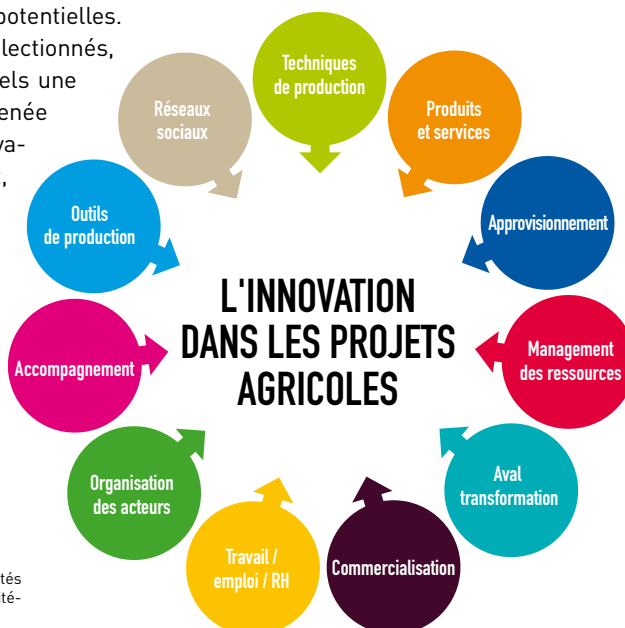
Le projet GAMAI impliquait trois Chambres d'agriculture (Ile de France, Rhône-Alpes, Nord-Pas de Calais) pour trois territoires d'étude : **la région Ile-de-France, le Scot de Lyon et le Scot de Lille, ainsi que l'association Terres en Villes.** Ce projet était soutenu par le Ministère de l'Agriculture.



Région Ile-de-France

SCOT de Lille

SCOT de Lyon



¹ Les structures membres du Comité de pilotage GAMAI : Ministère de l'Agriculture, Assemblée des Communautés de France, Laboratoire Mosaïques - UMR Lavue - Université Paris Ouest Nanterre-La Défense, les services Qualité-alimentation et Développement-formation de l'APCA.

UNE SOLUTION D'IRRIGATION ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE EN SECTEUR PÉRIURBAIN



L'exploitation en chiffres

Jean-Yves BARGE et Jean-Claude SERTIER, associés de la SARL La croix d'Azieu à Genas.



- 19 ha prairies de fauche
- 168 ha céréales
- 39 ha oléo-protéagineux

- > Exploitation irrigable à **50 %**
- > Agriculture de conservation : **100 %** Non-labour et semis direct sous couvert



© SARL La croix d'Azieu à Genas

Pratiquant le non-labour depuis 6 ans, deux céréaliers de l'Est lyonnais, ont choisi d'expérimenter en 2012, un système d'irrigation en goutte-à-goutte enterré. Cette solution apparaît particulièrement intéressante à divers points de vue.

Un contexte tendu

Exploitants associés à Genas, **Jean-Yves BARGE** et **Jean-Claude SERTIER** sont confrontés à la pression sociale notamment sur la consommation d'eau en agriculture, à la multiplication des usages et au vandalisme. De plus, le contexte périurbain complexifie l'irrigation (parcellaire morcelé, parcelles biscornues) et augmente le risque de voir les promeneurs circulant le long des parcelles se faire arroser les jours ventés. Dans le prolongement de leurs choix agronomiques orientés vers l'agriculture de conservation, ils trouvent dans la technique de l'irrigation au goutte-à-goutte enterré une solution particulièrement adaptée qu'ils ont choisi d'expérimenter depuis 2012. La recherche de financements a été l'étape la plus difficile du montage du projet, car leur initiative « ne rentrait pas dans les cases ». Le projet a finalement été aidé dans le cadre du programme PSADER-PENAP grâce au concours de la Chambre d'agriculture.

FORCES

Pérennité de l'installation : durée de vie du système, fonction de la qualité de l'eau, estimée entre 15 et 20 ans.

Economie d'eau : entre 25 et 30 % de la consommation totale annuelle. Economie de temps, de main d'œuvre et d'azote (Retour sur investissement estimé entre 5 et 7 ans)

Aspect visuel de l'irrigation effacé : amélioration de l'image de la maïsiculture

Développement moindre des adventices

Toute la parcelle, même biscornue, est irriguée

Limitation des risques de conflits d'usage

LIMITES

Coût d'installation élevé dépendant de la topographie, de la forme de la parcelle et du débit d'eau, varie de 4000 à 5500 €/ha

Pas assez de capillarité pour irriguer le maïs au moment de la levée et pas assez de racines pour atteindre le goutteur. L'enrouleur peut être nécessaire certaines années en début de campagne.

Problème du foncier à anticiper : nécessite d'avoir des garanties de pouvoir exploiter la parcelle équipée au moins pendant 15 ans

Risque de compaction du sol

Comment ça marche ?

- > Une parcelle de **4,58 hectares** a été équipée avec un système composé de tuyaux espacés de 1,1 m, enterrés à une profondeur de 30 cm et reliés à un système de vidange.
- > Des goutteurs sont situés **tous les 50 cm pour un débit de 1,3 mm/h**.
- > Différents instruments permettent d'optimiser le pilotage de l'irrigation et la collecte de données pour juger de l'efficacité du dispositif : **sondes, compteur, station météo**.

Environ

50 ha

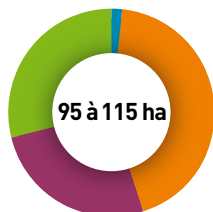
ÉQUIPÉS DE GOUTTE-À-GOUTTE ENTERRÉ EN 2012 SUR MAÏS ET 110 HA SUPPLÉMENTAIRES EN 2013 (SOURCE ARVALIS).

LES ROBINS DES CHAMPS : DES CÉRÉALISERS CRÉENT UNE FILIÈRE LOCALE BLÉ-FARINE-PAIN



L'exploitation en chiffres

Romain LALICHE,
responsable
de l'EARL Sous
les Vignes à Genas,
principal leader
de la création
des **Robins des
Champs**.



- 2 ha prairie permanente
- 40 à 50 ha culture de maïs
- 20 à 30 ha blé écoulé à terme à 100 % dans la filière Robins des Champs
- 33 ha colza, orge et pois protéagineux



En 2011, dans un contexte de prix des céréales très volatil et soucieux de prouver que les grandes cultures ont également leur place en périurbain, six agriculteurs de l'Est lyonnais, emmenés par Romain Laliche, s'associent à un boulanger afin de créer une filière de production de blé transformé et commercialisé par des partenaires locaux. Après un marché test prometteur conduit en 2012, ils développent en partenariat avec la minoterie Dupuy Couturier située à proximité, le projet de vente d'une gamme de farines sous la marque « **Les Robins des Champs** ».



Le projet

Historique

2011

Six agriculteurs de l'Est lyonnais et un boulanger s'associent. Étude de faisabilité et marché test accompagnés par la Chambre d'agriculture du Rhône.

2012

Création et promotion de la marque **Robins des Champs** : animations en boulangerie, site internet... Les premiers boulangers commencent à utiliser la farine de la marque.

2013

Trente boulangers de la région lyonnaise s'approvisionnent auprès de la filière locale. Un boulanger lauréat du prix de la meilleure baguette lyonnaise avec la farine **Robins des Champs**.

2014

Valorisation de la totalité de la récolte de blé produite par les agriculteurs. Recherche d'autres circuits de commercialisation de la farine.

Les +

- > Sécuriser la valorisation du blé à travers une filière courte.
- > Être acteur de cette filière avec des partenaires.
- > Communiquer auprès des consommateurs sur les cultures céréalières locales et sur l'agri-culture conventionnelle.



Plus d'infos sur
www.lesrobinsdeschamps.fr

L'Est lyonnais,
une zone prioritaire de
développement urbain,
une menace pour les
terres agricoles

- > Disparition d'une grande partie des terres agricoles d'ici 20 à 30 ans.
- > Location des terres agricoles souvent précaire.
- > Des parcelles morcelées, éloignées les unes des autres...

et aussi une opportunité
pour les exploitants

- > Existence de zones agricoles préservées pour une durée supérieure à 30 ans (PAEN).
- > Possibilité de développement de filières locales en réponse à la demande des consommateurs.

BIOGAZ PÉVÈLE : UN MÉTHANISEUR COLLECTIF RELIÉ AU RÉSEAU DE GAZ NATUREL



Quelques chiffres

Pierre POLLET, associé du GAEC des Acacias à Wannehain, gérant de la SARL Biogaz.



- 20 ha maïs fourrage
- 15 ha prairies permanentes
- 4 ha prairies semées pour troupeau
- 35 ha pommes de terre
- 35 ha blé
- 10 ha tabac blond
- 8 ha betteraves

- > Une 50^{aine} de vaches laitières
- > 600 000 l de lait /an
- > 5 emplois
- > Certifiée ISO 14001 depuis 2004



Après 10 ans d'activité d'ingénieur mécanicien en bureau d'études, Pierre POLLET décide de s'installer sur l'exploitation familiale à la suite du départ en retraite de son père. Désireux de conserver une part de son métier d'industriel et de remplir son devoir d'éco-citoyen, il monte le projet de construire un méthaniseur collectif en association avec d'autres éleveurs locaux pour valoriser les effluents d'exploitation. Le projet ayant la particularité de se situer à proximité de Lille, il est envisagé d'injecter le méthane épuré directement dans le réseau de gaz naturel. La concrétisation de ce projet rencontre de nombreuses difficultés, que Pierre POLLET et ses partenaires ont su dépasser.

Le projet

Historique

2010

Étude de faisabilité, avant-projet, développement des procédés de digestion des fumiers secs et d'épuration du biogaz.

2011

Rapprochement des 7 partenaires agricoles et des 5 partenaires industriels. Création de la SARL Biogaz Pévèle.

2012

La Chambre d'agriculture du Nord réalise le dossier de déclaration de l'ICPE1 à la préfecture (500 ha pour 100 parcelles). Dépôt de la demande de permis de construire.

2013

Obtention du permis délivré par la préfecture et construction.

2014

Mise en route de l'unité de méthanisation.



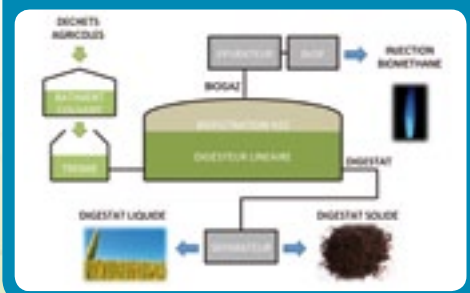
2,2 millions d'euros de budget

Les +

- > Réduction des engrais azotés : économie de 120 t/an d'ammonitrate partagée sur 7 exploitations.
- > Suppression des nuisances olfactives.
- > Réduction des gaz à effet de serre et de la pollution par les nitrates.
- > Valorisation des déchets agricoles locaux.
- > Développement d'une activité régionale nouvelle et pérennisation des emplois agricoles.

Comment ça marche ?

- > 10 000 t/an de déchets agricoles et agro-industriels : fumiers de bovins et de chevaux, résidus d'endiveries, déchets de pommes de terre et de céréales.
- > 6 000 MWh/an de biométhane.
- > 9 000 t/an de digestat agricole épandus sur 500 ha.



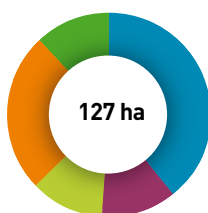
UN ATELIER DE DÉCOUPE ET DE TRANSFORMATION À LA FERME POUR RÉCONCILIER L'ÉLEVAGE PORCIN ET LES URBAINS



Quelques chiffres



3 associés de l'EARL
La Flamanderie :
Bernard DEMAN
et ses 2 fils,
Gonzague et
Jean-Roch.



- 50 ha de prairies + locations
- 15 ha blé
- 15 ha orge
- 32 ha maïs
- 15 ha féverole

Capacité de production
de l'élevage :
**2 300 équivalents porc soit
360 porcs toutes les 3 semaines**



En 2002, Gonzague DEMAN s'installe sur l'exploitation familiale en élevage porcin et crée à cette occasion un atelier de découpe et transformation à la ferme avec l'espoir de changer le regard des citoyens et urbains proches sur cette production souvent décriée.

Le projet

- > **En 2002**, à l'occasion de son installation, Gonzague souhaite faire sa place dans l'exploitation familiale. Par ailleurs, il cherche à **redorer l'image du métier d'éleveur porcin** en créant du contact avec les consommateurs. La proximité avec Lille et la taille suffisante du village les orientent vers la transformation à la ferme et la vente en circuit court. Gonzague crée un atelier de découpe et de transformation sur la ferme adossé à un point de vente.
- > Actuellement la porcherie est située à Ennevelin, à 7 km du hangar à matériel et de l'unité de transformation installés dans un corps de ferme **au cœur du village de Templemars**.
- > **L'atelier permet aux exploitants de transformer 7 à 10 porcs par semaine** vendus en direct aux consommateurs locaux sous forme de viande découpée mais aussi de produits transformés (charcuterie, boudins...). **Les consommateurs se montrent satisfaits de la qualité des produits**. Par ailleurs, le projet a été accueilli très favorablement par la mairie car il n'y avait plus de boucher installé sur la commune. Un boucher a été embauché il y a quelques mois.
- > Par cette activité, les éleveurs espèrent communiquer sur la production de l'alimentation pour les porcs sur l'exploitation, sur le respect des animaux et leurs pratiques (homéopathie notamment).

7 à 10

PORCS TRANSFORMÉS
ET VENDUS DIRECTEMENT
AU CONSOMMATEUR CHAQUE
SEMAINE, SOIT 1/3 DU CHIFFRE
D'AFFAIRES DE L'EXPLOITATION



Produits fermiers
L'exploitation
s'est intégrée
dans le réseau national
Bienvenue à la ferme

Aide régionale et concurrence locale

Le projet a bénéficié de l'aide régionale au projet innovant (ARPI), une aide à l'investissement destinée aux projets de diversification du Conseil Régional Nord-Pas-de-Calais. L'exploitation s'est intégrée dans le réseau national Bienvenue à la ferme, et elle adhère également au circuit de ferme du Parc de la Deule élaboré par le syndicat mixte Espace Naturel Lille Métropole et la Chambre d'agriculture.

L'activité de transformation et vente à la ferme souffre de la concurrence d'une importante structure de ventes en circuit court et d'autres vendeurs qui font de l'achat-revente de viande dans le secteur. Sur le territoire du SCOT de Lille, une autre exploitation a créé un atelier de découpe-transformation à la ferme qui fait du porc mais également de la viande de bœuf avec transformation et plats cuisinés et qui est passée aux normes CE il y a un an. Ce sont les seules sur le territoire.

LE POMME-DRIVE® : UNE FAMILLE D'ARBORICULTEURS INNOVE DANS SA COMMERCIALISATION



Quelques chiffres

Nicolas RICHAUDEAU, associé de la SARL « Les Vergers d'Attainville », dans le Val d'oise.



- 12 ha pommes
- 5 ha céréales
- 1,5 ha prunes
- 6 ha poires

- > 800 tonnes de fruits/an.
- > 10 ha de verger aménagés en Pomme-Drive®.
- > La famille gère également depuis 1998, un magasin de producteurs.

Magasin..... 35 % du CA
Pomme-Drive®..... 10 % du CA
Restauration collective... 55 % du CA



Fort d'un historique familial de vente de long terme au plus proche des consommateurs, la famille d'arboriculteurs Richaudeau perpétue la tradition et innove dans le self-cueillette en proposant, dès 2006, aux automobilistes très nombreux du secteur de venir se ravitailler en pommes et autres fruits sur son verger, aménagé spécialement pour eux en Pomme-Drive®.

Le projet

Historique

1996-2006

Aménagement de 10 ha de verger en Pomme-Drive®

- Rachat d'une exploitation.
- Diversification de la production des arbres avec l'aide de la Chambre d'agriculture interdépartementale d'IDF.
- Aménagement pour l'accès aux voitures.

2005

La famille fonde la SARL «Les Vergers d'Attainville»

2006

Ouverture du Pomme-Drive® aux clients et vente de 30 tonnes de fruits.

Depuis 2007

60 tonnes de fruits vendues chaque année au Pomme-Drive®.

2011

Diversification vers la fraise et les petits fruits rouges pour élargir la période de cueillette

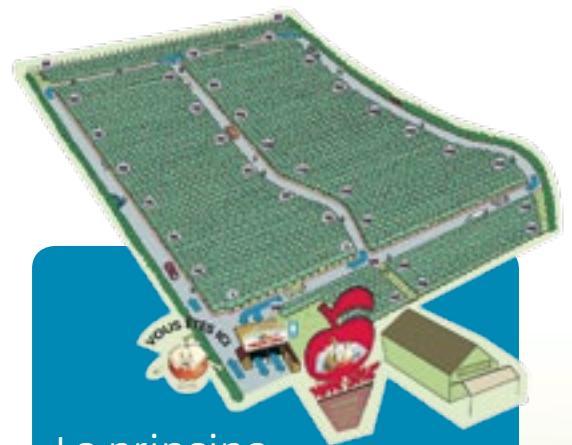


Les +

- > Économie de stockage et de main d'œuvre pour la récolte des fruits.
- > Activité vitrine de l'exploitation.
- > Valeur ajoutée maximisée.



Pour en savoir plus :
www.pomme-drive.com



Le principe du Pomme-Drive®

- > Un verger en auto-cueillette ouvert **10 semaines/an.**
- > Entrée du client **en voiture** dans le verger.
- > Parcours en sens unique : **pistes aménagées, fléchées et agrémentées de panneaux pédagogiques.**
- > **Cueillette des variétés** de pommes, poires, prunes.
- > Contrôle, pesée et règlement en caisse (panier moyen 40 kg).
- > Verger **accessible aux handicapés et scolaires** pour activités pédagogiques.

UN FONDS À RISQUE POUR RECRÉER LA VALEUR AJOUTÉE ENLEVÉE À L'AGRICULTURE

Face à la disparition constante de terres agricoles en Ile-de-France du fait de l'urbanisation ou de l'artificialisation des sols, la Chambre interdépartementale d'agriculture a imaginé un dispositif permettant de compenser la valeur ajoutée perdue par la « ferme IDF ».

En Ile-de-France, d'importants efforts sont déployés pour limiter l'étalement urbain et maintenir une agriculture forte et compétitive. Néanmoins, les importants besoins recensés (logements, activités, infrastructures, équipements) entraînent inexorablement une diminution des surfaces agricoles. De ce fait, l'agriculture perd non seulement son potentiel de terres cultivables, mais également une part importante de son environnement économique et industriel : les industries de première transformation (laiteries, sucreries, abattoirs, coopératives, etc.), les fournisseurs, concessionnaires de matériels, etc.

Aujourd'hui les maîtres d'ouvrages indemnisent les agriculteurs subissant les emprises, en réparation des préjudices individuels mais en aucun cas le préjudice collectif subi par la « ferme Ile-de-France ». La Chambre Interdépartementale



Un protocole d'accord avec la société Carrières Négoce transport

Un premier protocole a été conclu en novembre 2012 entre la Chambre d'agriculture et la société CNT (Carrières Négoce Transports) qui souhaitait acquérir 60 ha de terres agricoles dans les Yvelines. La compensation accordée par la société CNT prendra ainsi deux formes :

- > un engagement d'acquisition de produits végétaux : la société CNT s'engage à faire acquérir chaque année par la société DIESTER auprès des coopératives agricoles d'Ile-de-France une quantité minimale de 200 tonnes de graines de cultures oléagineuses, destinées à être utilisées dans le processus de fabrication de produits émulsifiants et enrobés végétaux ;
- > le versement d'une indemnité calculée en prenant en compte la perte directe subie par l'agriculture, ainsi que les pertes indirectes subies par l'ensemble de la filière. Effectué sur 10 années, le calcul débouche sur un montant de 16 100 €/ha, soit 930 000 € pour l'ensemble de la superficie concernée.

mentale d'agriculture d'Ile-de-France a donc mis en place un fonds de compensation, abondé par les aménageurs et les constructeurs et qui permettra à l'activité agricole de retrouver, sous une autre forme, les possibilités de valeur ajoutée qui lui sont retirées du fait des emprises subies.

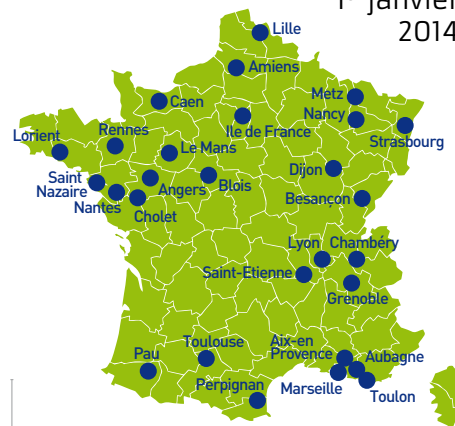
Le fonds ainsi constitué permettra de financer de nouvelles filières, de prendre des participations dans des entreprises de transformation, de mettre en place de nouveaux modes de commercialisation... Les sommes investies seront idéalement récupérées à moyen terme pour

être réinvesties dans d'autres projets. La construction d'une usine de transformation du chanvre en Ile-de-France est un des premiers projets qui devrait en bénéficier. ●

en Ile-de-France,
1500
hectares
de terres agricoles
disparaissent
chaque année.

LES COLLECTIVITÉS LOCALES, ACTRICES DE L'INNOVATION AGRICOLE PÉRIURBAINE

Les 28
agglomérations
membres de Terres
en Ville au
1^{er} janvier
2014



Terres en Villes a étudié les aides financières directes apportées par les collectivités du réseau aux agriculteurs et à leurs associations et groupements, sur la base d'un échantillon représentatif des différents types d'aide et des différents types de politiques agricoles périurbaines¹.

UNE ACTION PUBLIQUE INITIÉE DÈS LA FIN DES ANNÉES 1970

Au début des années 80, les trois programmes agricoles des régions urbaines de Lyon, Grenoble et Saint-Etienne ont initié les premières aides financières en faveur des exploitations périurbaines. À l'époque, Intercommunalités, Région et Départements cherchaient surtout à conforter les filières de production spécialisée, à aider les investissements des exploitations en « circuits courts » et à mieux valoriser les produits locaux, tout en finançant par ailleurs l'aménagement foncier et l'irrigation.

Dans les années 90, première décennie de diffusion des politiques agricoles périurbaines, l'action publique conforte les aides à la modernisation de l'exploitation et à la commercialisation (points de vente collectifs), initie les aides à la diversification dans les services et favorise la promotion collective des produits (marques collectives).

Au début du nouveau siècle, les collectivités privilégient les aides à l'approvisionnement local de la restauration collective et au développement d'une offre de production agricole de proximité, biologique ou locale de qualité. Cette dernière catégorie d'action est généralisée au risque d'un formatage peu adapté aux réalités de terrain. Enfin, certaines agglomérations initient les premières aides en faveur d'une politique alimentaire et de sa logistique.

Ce sont les agglomérations dont les politiques visent à tirer parti du marché local ou à consolider des filières territorialisées qui ont mis en place la majeure partie des aides et les plus diverses.

DES DISPOSITIFS D'AIDE MULTIPLES ET ... ORIGINAUX

Les collectivités ont deux postures : elles accompagnent l'innovation privée des acteurs économiques, et, elles suscitent l'innovation. Elles ont assez souvent mis sur pied des aides à la demande du monde

agricole. Les aides individuelles relèvent de dispositifs propres aux agglomérations (fonds intercommunal de développement agricole du Pays Voironnais, aide à la remise en valeur des friches de Nantes Métropole), ou, élargissent à un cadre contractuel territorial (PSADER-PENAP² lyonnais, projet Leader en Seine-Aval).

Les aides collectives financent les projets des associations de développement agricole (CETA d'Aubagne), ceux des associations de filière (filière fleur coupée à Toulon) ou bien encore, d'importants investissements collectifs (réorganisation du MIN de Perpignan). Plusieurs collectivités ont innové en matière d'instruction, de suivi et de capitalisation. ●

¹ TETILLON, P., Typologie des politiques agricoles périurbaines des membres de Terres en Villes, rapport d'expertise, stage de l'Institut d'Etudes Politiques de Rennes, 2011. N'ont pas été prises en compte les aides à l'élaboration de projets agricoles territoriaux, aides à la protection des espaces agricoles et les mesures agri-environnementales. ² Le grand Lyon, la région Rhône-Alpes et le département du Rhône ont réuni les crédits de la procédure agricole régionale et ceux de la procédure départementale du Périmètre Agricole Et Naturel (PAEN) appelé PENAP dans le Rhône pour financer les actions agricoles.

22



A partir des années 2000, les collectivités privilégient les aides à l'approvisionnement local de la restauration collective



Dans les années 90, l'action publique conforte les aides à la commercialisation en points de vente collectifs. Ici le magasin des Saveurs maconnaises.

APRÈS GAMAI

LES ACTEURS DU DÉVELOPPEMENT TOUJOURS MOBILISÉS



Tous les systèmes de production peuvent être source d'innovation en périurbain et celle-ci dépasse les simples aspects de diversification et de commercialisation. Cependant, le lien avec le bassin de consommation local est systématiquement recherché par les porteurs de projet.

Régulièrement critiqués et inquiets du devenir de leur exploitation, du fait de la fuite des terres vers l'urbanisation, les agriculteurs éprouvent le besoin de recréer du lien avec les consommateurs afin de légitimer leur activité.

L'innovation des projets agricoles périurbains provient souvent de la manière de concevoir ces projets comme une réponse aux problématiques périurbaines et pas uniquement agricoles. Les relations entre acteurs ou l'organisation des acteurs sont ainsi souvent source d'innovation dans ces territoires.

Les projets de filières territorialisées doivent, par exemple, s'adapter à la problématique particulière de la délocalisation progressive et donc de l'absence d'opérateurs de l'amont et de l'aval dans l'espace périurbain.

Diverses réponses y sont apportées par les acteurs :

- > en s'organisant de manière à ne pas avoir besoin de ces opérateurs, en internalisant certaines étapes de la filière comme le stockage ou la transformation ;
- > en faisant appel ponctuellement à des structures éloignées ;
- > en (re)créant des structures sur le territoire.

La dimension collective intervient fréquemment en appui de ces projets : qu'ils aient émergé dans le cadre d'une réflexion d'un réseau ou d'un groupe d'agriculteurs (GEDA, groupe technique...), qu'ils aient été portés par un collectif existant ou qu'ils aient été à l'origine de la structuration d'un nouveau groupe.

L'agrandissement des exploitations, quasiment impossible en contexte périurbain, implique d'augmenter la valeur ajoutée ou de diversifier les activités agricoles existantes notamment lors de l'installation d'un membre de la famille ou d'un associé. Ainsi, les exploitants choisissent souvent de valoriser l'important bassin de consommation local (consommateurs, entreprises, collectivités territoriales) et la forte demande en produits locaux, matières premières, énergie, à laquelle ils sont en capacité de répondre. Régulièrement critiqués et inquiets du devenir de leur exploitation du fait de la fuite des terres vers l'urbanisation, ils éprouvent également le besoin de recréer du lien

avec les consommateurs afin de légitimer leur activité et d'éviter une remise en cause systématique. Ils se préoccupent fortement de l'intégration sociétale et de l'image de l'agriculture. Ils s'impliquent ainsi volontiers dans l'amélioration du cadre de vie et de l'environnement (plan érosion, collecte des pneus usagés) et sortent facilement du cadre commun agricole, d'autant plus qu'ils ont eu l'opportunité de bénéficier d'une formation poussée ou différente des filières de formation agricole habituelles. ●

ZOOM SUR LA QUESTION FONCIÈRE

Les projets étudiés illustrent les différentes problématiques foncières auxquelles peuvent être confrontés les porteurs de projet en périurbain des grandes métropoles :

- > Règlement d'urbanisme inadapté aux projets de diversification des activités agricoles ;
- > Menace à court-moyen terme d'urbanisation d'une partie des surfaces exploitées ;
 - Baux précaires (oraux le plus souvent), qui induisent un manque de visibilité sur le devenir de la surface de l'exploitation et qui limitent les investissements ;
 - Risque de déstabilisation de l'équilibre économique de l'exploitation si la part concernée est trop importante.



- > Très faible disponibilité de foncier pour installer une nouvelle structure (usine transformation, chaîne de production, magasin) ;
- > Coût du foncier prohibitif et inaccessible pour les exploitants ;
- > Difficulté d'obtention des permis de construire pour les projets de diversification ou de développement.

La réussite des projets dans ce contexte tient avant tout d'un véritable investissement des porteurs de projet qui ont persévéré dans leur volonté de mise en œuvre et ont accepté la contrainte de délai inhérente à la recherche de solutions pour ces questions foncières (3 à 5 ans de délai entre le montage et la concrétisation des projets).

Crédit photo © Point2vue

24

Dépasser les problématiques périurbaines

Pour dépasser les problématiques liées à un contexte périurbain, plusieurs réponses ont ainsi été apportées :

- > Un accompagnement des porteurs de projets par les Chambres d'agriculture et les services déconcentrés de l'Etat pour reformuler ou adapter le projet aux réglementations ou attentes locales ;
- > Un travail au niveau national et local avec les collectivités territoriales pour faire évoluer les règlements d'urbanisme ;
- > Un travail avec les collectivités pour pérenniser la destination agricole des terres sur des surfaces identifiées et réguler le prix du foncier : zonages PAEN (PENAP Lyonnais) ou ZAP (IDF).
- > L'installation des nouveaux projets dans des bâtiments existants déjà propriété des porteurs de projets.
- > La restitution de surfaces à l'agriculture (ancienne base militaire, friches) par les Collectivités, avec fléchage des projets d'installation vers des modes ou systèmes de cultures privilégiés (Agriculture biologique, maraichage notamment).

UN TREMPLIN POUR LA SUITE

Sur l'invitation des Chambres d'agriculture, les porteurs de projet ont partagé leurs expériences innovantes sur ces territoires périurbains avec l'ensemble des partenaires du développement agricole



périurbain. Le partage du résultat des travaux initiés dans le cadre de GAMAI a été au cœur de 3 journées d'échanges organisées à l'automne 2013 au Chesnay, à Lille et à Lyon. A l'invitation des Chambres d'agriculture, les porteurs de projet ont partagé leurs expériences innovantes nées sur ces territoires périurbains avec l'ensemble des partenaires du développement agricole périurbain. Des ateliers ont été organisés l'après-midi ; la soixantaine de participants a émis de nombreuses recommandations destinées à créer un contexte politique, financier et réglemen-

taire favorable à l'innovation et proposé des éléments de méthode à mettre en œuvre pour faciliter l'émergence, l'accompagnement et le développement de ces projets. Reste à chaque acteur de ces territoires de se saisir de ces travaux et de les mettre en application. A travers l'innovation, qui demande compétences, disponibilité intellectuelle et animation collective, ces partenaires réunis devraient être en capacité de réinventer l'avenir de l'agriculture de ces zones périurbaines.

Pour en savoir plus ...

Retrouvez le livret complet de ces recommandations ainsi que l'intégralité des résultats du projet sur la page Agriculture périurbaine du site des Chambres d'agriculture.